

20 déc 2024 -15:34

Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 20 décembre 2024 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Marchés publics pour la Police intégrée

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un marché public ainsi que sur la passation d'un marché public supplémentaire pour la Police intégrée.

Voici les dossiers concernés :

- la prolongation du contrat relatif à l'externalisation du module de commande, du stockage et de la distribution de l'équipement de base, ainsi que la fourniture du matériel et des logiciels nécessaires pour soutenir les activités de la Police intégrée
- la passation d'un accord-cadre pluriannuel pour la réparation, la fourniture et le remplacement de parebrises, vitres latérales et lunettes arrières standard et le remplacement de parebrises renforcés et vitres en polycarbonate

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem
Porte-parole
+32 475 44 38 04
tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Marché public relatif à un logiciel de templates

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à un logiciel de templates.

La préparation, la création, l'évolution et la distribution des documents que gèrent les autorités fédérales se font généralement à l'aide d'applications informatiques et sur la base de templates.

L'accord-cadre d'une durée de sept ans concerne l'achat des licences, les services, la maintenance et la migration pour le logiciel et les outils nécessaires à la gestion et au suivi de ces templates. La maintenance des licences actuelles a été prolongée jusqu'à la fin de la migration vers la nouvelle solution.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Marchés publics pour la Police fédérale

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics pour la Police fédérale.

Voici les dossiers concernés :

- un accord-cadre pluriannuel pour l'organisation de formations dans les domaines de la prévention et de la lutte contre l'incendie, où la Police fédérale intervient en tant que centrale d'achat
- un accord-cadre pluriannuel pour le rechargement d'une affranchisseuse pour une période de quatre ans

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem
Porte-parole
+32 475 44 38 04
tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Marchés publics pour le SPF Intérieur

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un marché public ainsi que sur la passation d'un marché public supplémentaire pour le SPF Intérieur.

Voici les dossiers concernés :

- la prolongation du contrat portant sur les licences, l'hébergement, la maintenance et le support de l'application SP-Expert pour le SPF Intérieur
- la passation d'un marché public pour l'achat d'ordinateurs portables, d'ordinateurs de bureau et d'accessoires informatiques nécessaires pour assurer la continuité opérationnelle et la modernisation au sein du SPF Intérieur

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem
Porte-parole
+32 475 44 38 04
tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Prolongation d'un marché public pour l'Agence des données de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un marché de consultance pour l'Agence des données de santé (ADS).

Il s'agit plus précisément de la prolongation d'un marché de consultance afin de pourvoir l'Agence de profils IT spécifiques jusqu'à la fin 2025, indispensables à l'exploitation des services ICT, la gouvernance et l'infrastructure et ce, sur la base d'un accord-cadre auprès du SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Nomination d'un membre de la Commission nationale d'évaluation de l'application de la loi relative à l'interruption de grossesse

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un membre de la Commission nationale d'évaluation an charge de l'application de la loi relative à l'interruption de grossesse.

Le projet d'arrêté royal prévoit la nomination de Leen Verleye en qualité de médecin néerlandophone suppléante.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Remboursement d'implants et de dispositifs médicaux invasifs au sein de l'Inami

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord quant au remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs concernant Barxx et Wavewriter au sein de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité.

Barxx Flex radiofrequency Ablation system : il s'agit d'une technique de destruction d'une fine couche de tissu oesophagien chez les patients atteints de la maladie de Barrett. Le dossier concerne une extension de l'indication pour une technique déjà inscrite sur la liste. Il s'agit d'un dispositif médical invasif utilisé uniquement pendant le traitement.

Wavewriter Alpha System V2 : il s'agit d'un implant destiné à soulager les douleurs neurogènes dans les extrémités des membres chez les personnes diabétiques. Il s'agit de neurostimulateurs et d'accessoires en cas de douleurs neurogènes vers la neuropathie diabétique douloureuse (PDN). En l'espèce, les patients sont traités pour une polyneuropathie diabétique douloureuse (PDPN) des membres inférieurs où un traitement conservateur a échoué.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Marché public pour l'Office des étrangers

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour l'Office des étrangers (OE) du SPF Intérieur.

L'OE est responsable du retour forcé des ressortissants étrangers et participe au retour volontaire des ressortissants étrangers. Pour ce faire, il convient de se procurer des billets de transport pour les étrangers et leurs accompagnateurs éventuels.

Un marché public est dès lors lancé en vue de désigner un prestataire de services en charge de l'organisation et de la gestion de la transaction des billets de transport dans le cadre des rapatriements ou des éloignements de ressortissants étrangers.

Le marché est passé via une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Bart Tierens
Porte-parole
+32 494 48 85 71
bart.tierens@demoor.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2024](#)

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition du secrétaire d'État en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur divers dossiers pour la Régie des bâtiments.

Voici les dossiers concernés :

- l'attribution d'un contrat-cadre (Design & Build) pour unités préfabriquées pour des maisons de détention dans le cadre du masterplan pour une détention dans des conditions humaines
- la prolongation du contrat de bail pour une période de six ans concernant l'occupation des espaces de bureau dans l'immeuble sis boulevard du Triomphe 174, à Auderghem, pour les services de l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG)
- une convention d'occupation à titre temporaire relative à un immeuble sis rue Belliard 68, à Etterbeek, pour l'hébergement de l'Office des étrangers
- un nouveau contrat de concession pour l'immeuble et le terrain sis rue de l'Entrepôt 11, à Laeken, pour l'administration générale des Douanes et Accises du SPF Finances
- la création de l'asbl « Palais Chinois et des pays des routes de la soie » par la Régie des bâtiments et l'État belge représenté par le SPF Affaires étrangères, dans le cadre de la rénovation du site du Pavillon chinois à Laeken. En outre, une concession domaniale est accordée à l'asbl pour la gestion du Pavillon chinois
- la modification du planning de liquidation de la restauration des serres « Jardin d'hiver » du Domaine royal de Laeken
- la prolongation de la location du bâtiment administratif sis Place Lamartine n°1, à Mouscron, pour l'hébergement temporaire de la justice de paix
- une proposition d'achat d'un bâtiment sis rue des Augustins 20, à Tournai, pour les Archives de l'État
- une proposition de prolongation partielle de deux baux (à Ath et Marche-en-Famenne) et d'acquisition de deux biens (à Eupen et Wandre)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Modification de certains cantons électoraux suite à la fusion de communes

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la composition de certains cantons électoraux dans les régions wallonne et flamande.

Par décret wallon du 19 mai 2023, les communes de Bastogne et Bertogne sont fusionnées dans la nouvelle commune de Bastogne. La fusion prendra effet le 2 décembre 2024.

En Région flamande, 28 communes (13 trajets de fusion) ont décidé de fusionner volontairement et de former une nouvelle commune. Le Parlement flamand a approuvé les 13 fusions à titre définitif lors de la séance plénière du 17 avril 2024. Les différents décrets de fusion du 19 avril 2024 ont été publiés au Moniteur belge du 24 mai 2024. Les fusions prendront effet le 1er janvier 2025.

Suites à ces différentes fusions, le tableau regroupant les cantons électoraux doit être modifié.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant le tableau visé à l'article 87 du Code électoral en vue de modifier la composition de certains cantons électoraux dans les Régions wallonne et flamande

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem
Porte-parole
+32 475 44 38 04
tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Transposition de la directive européenne en matière de résilience des entités critiques - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi dans le cadre de la transposition en droit belge de la directive européenne en matière de résilience des entités critiques.

L'avant-projet concerne la transposition dans le droit belge de la directive européenne 2022/2557(UE), ladite directive CER, qui vise à accroître la résilience des entités critiques fournissant des services essentiels aux fonctions vitales de la société. La présente loi remplacera la loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques.

L'avant-projet de loi définit les secteurs et sous-secteurs qui seront soumis à cette loi, contient des obligations relatives à l'identification des entités critiques, impose des obligations à ces entités critiques, prévoit des obligations en matière de rapportage et d'échange d'information, ainsi que de contrôles et de sanctions.

L'avant-projet de loi a été adapté aux avis du Collège des procureurs généraux et du Conseil d'État.

Il peut être transmis à la Chambre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem
Porte-parole
+32 475 44 38 04
tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2024](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 29 avril 2024 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Voici les dossiers concernés :

Premier ministre

- liste de 5 dossiers (Politique de siège & 4 dossiers IT)
- liste Ipolice - Prolongation des agents du helpdesk qui effectuent le support applicatif et la gestion des alertes des postes client
- liste de quatre dossiers

Travail

- appel à projets visant à désigner une Agence pour le service citoyen et à lui octroyer une subvention

Politique scientifique

- liste de cinq dossiers (accord IRScNB « Critical Raw Material Act », deux magnétrons de remplacement, Jabbeke, renouvellement « Registrar Agreement » entre Belnet et DNS, contribution 2024 infrastructure de recherche DARIAH ERIC, et prolongation des licences Matlab)

Mobilité

- liste concernant l'attribution du contrat interfédéral pour la gestion du point d'accès national Transportdata.be à l'Institut géographique national (IGN)
- listes de commande de prestations IT complémentaires « analyste Java », « développeur Mobivis », « spécialiste MS Medior » et frais d'électricité à payer en 2025
- paiement des astreintes
- liste de production et la délivrance de plaques et des certificats d'immatriculation

Finances

- liste de six dossiers, concernant notamment l'entretien des applications et la consultance
- liste de divers achats, prolongations et recrutements

PME

- subventions pour les projets lauréats de l'appel à projets « Promouvoir l'entrepreneuriat belge »

Santé publique

- prolongation de consultants ICT
- subvention complémentaire octroyée aux centres de transfusion sanguine de Belgique - Solde 2024
- convention Moyens d'interventions rapide (MIR) avec la Croix Rouge de Belgique

Politique des grandes villes

- housing First for Youth, Mons – Travaux de rénovation pour un logement rue Albert Defrise, 125

Fonction publique

- liste relative à la formation du personnel du Service de sécurité et d'interopérabilité des chemins de fer en matière de facteurs humains et organisationnels
- liste du SPF Stratégie et Appui de cinq dossiers relatifs au développeur « full stack » Crescendo, au recrutement de profils IT ProPortal, à la maintenance des applications e-loket et au soutien technique PersoPay
- liste du SPF Stratégie et Appui relative à l'engagement d'un cabinet d'avocats dans le cadre d'un litige

Justice

- liste de dix-neuf dossiers concernant notamment l'ICT, le personnel soignant et la plateforme des amendes Crossborder
- liste de neuf dossiers

Lutte contre la pauvreté

- octroi d'un prix fédéral de lutte contre la pauvreté pour l'année 2024

Beliris

- construction du pont Picard
- restauration du Parc Duden et du Parc Jupiter, à Forest
- financement des pré-études et études relatives à la rénovation d'espaces administratifs Bozar

Défense

- liste de huit dossiers
- liste de vingt-sept dossiers
- liste de treize dossiers
- liste de six dossiers

Intérieur

- recrutement d'un spécialiste sécurité pour le Registre national
- écoles du feu - subsides pour l'organisation de formations et conventions
- subventions pour le financement des primes linguistiques payées en 2021 par les institutions et services bruxellois
- police - liste relative à l'acquisition de licences, d'éthylomètres, de pièces de rechange, l'utilisation de licences et le renforcement de l'infrastructure
- police fédérale - liste relative à l'acquisition de matériel supplémentaire ANPR
- subvention police fédérale - projet « ESG : into the future as one » et du projet « NEOS4EU », dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure
- financement 2024 du mécanisme de correction concernant le transfert de propriété des bâtiments aux zones de police
- SPF Intérieur - Elections - Reconstitution du stock de papier électoral blanc
- subventions pour des projets innovants en matière de sécurité du football 2024

Affaires étrangères

- liste de neuf dossiers relatifs à une subvention Bozar et à des contributions à des organismes internationaux et de maintien de la paix
- liste de neuf dossiers relatifs aux dépenses permanentes pour l'achat de biens non durables et de services, aux frais opérationnels IT et au paiement des honoraires, provisions et autres frais divers liés à l'achat, à la vente, à la construction ou à la rénovation d'immeubles
- liste relative à la contribution au Groupement européen de coopération territoriale
- liste de quatre dossiers (aménagement et élargissement de la section consulaire à Londres et

contributions à des organismes internationaux : AIEA et OTAN budget civil)

- liste de quinze dossiers relatifs à des contributions de la Belgique à des organismes internationaux

Énergie

- subvention pour le solde de la contribution de la Belgique au Centre européen de recherche nucléaire
- subvention complémentaire pour investissements à l'Institut national des radioéléments

Digitalisation

- liste SPF Stratégie et Appui de six dossiers

Régie des bâtiments

- liste de dix dossiers concernant différents travaux d'investissement, frais de fonctionnement, travaux dans des bâtiments loués, mobilier, ainsi qu'un dossier de régularisation relatif au remplacement d'une chaudière

Asile et Migration

- financement des projets Accueil & Orientation (A&O) pour les personnes sans séjour légal en 2025 : Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand - Programme Orientation future
- demande de renouvellement des contrats eGov dans le cadre de la numérisation de la Direction générale Office des étrangers
- Fedasil - renouvellement du contrat de location de conteneurs sanitaires et du contrat public Match-IT
- Fedasil - prolongation des conventions d'accueil Rode Kruis-Vlaanderen et Croix-Rouge de Belgique, pour l'accompagnement des 18-21 ans en 2025
- Fedasil - liste relative aux accords de retour volontaire
- Fedasil - liste de trois dossiers relatifs aux chèques-repas et chèques-cadeaux

Budget

- liste SPF Stratégie et Appui relative à l'ajout d'un environnement Sandbox supplémentaire pour Fedcom
- liste SPF Stratégie et Appui relative au support général Fedcom et FaaS 2025

Développement durable

- subvention au European Sustainable Development Network - ESDN
- subvention aux organisations Associations 21 et Reset.Vlaanderen dans le cadre de leur reconnaissance en tant qu'organisations coupoles ou de réseau pour le développement durable

Environnement

- liste de sept subventions et contributions

Égalité des genres

- Conventions 2024-2026 des hôpitaux avec l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour les centres de prise en charges des violences sexuelles (CPVS)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Barend Leyts
Porte-parole
+32 486 22 68 65
barend.leyts@premier.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Création du Centre d'analyse des risques climatiques et environnementaux - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal relatif à la création du Centre d'analyse des risques climatiques et environnementaux.

Le Centre d'analyse des risques climatiques et environnementaux est créé au sein du SPF Santé publique et exerce ses missions de manière indépendante. Le Centre a pour but de contribuer à l'amélioration de la résilience de la société belge face aux risques liés au changement climatique, ainsi que, par extension, à toutes les limites planétaires. Le centre fait rapport au Conseil national de sécurité. Concrètement, le Centre sera chargé :

- d'analyser et d'évaluer dans tous leurs aspects les risques (choc, vulnérabilité, exposition) en Belgique
- d'établir le lien avec tous les aspects des politiques menées
- de formuler des recommandations pour renforcer la résilience de la Belgique et de la société

Le Centre se compose de membres du personnel du SPF Santé publique attachés de manière permanente au Centre. Le Centre sera doté d'un comité de pilotage comme organe consultatif.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Lecomte
Porte-parole
+32 497 82 39 56
adrien.lecomte@khattabi.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2024](#)

Dotation fédérale destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé six projets d'arrêté royal portant attribution pour l'année 2024 d'une dotation fédérale destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police.

Le budget général des dépenses 2024 prévoit, dans le cadre du financement fédéral de la police locale, une dotation de 7.669.288,87 euros destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police.

Le montant est réparti selon les dotations suivantes :

- une dotation pour les zones de police sur le territoire desquelles un établissement pénitentiaire, une maison de détention, un centre médico-légal psychiatrique ou une maison de transition s'est installée après la réforme des polices (949.975,25 euros)
- une dotation pour les zones de police sur le territoire desquelles un centre de détention administrative (centre fermé) est installé (158.784,48 euros)
- une dotation destinée aux zones de police bruxelloises pour le financement de certaines dépenses liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets internationaux à Bruxelles (1.477.420,71 euros)
- une dotation pour les zones de police sur le territoire desquelles un port maritime côtier est installé (206.000 euros)
- une dotation pour la fusion des zones (1.073.569,26 euros)
- une dotation complémentaire à la dotation fédérale de base visant à répartir le montant restant de la ligne de crédit entre les zones de police proportionnellement à la dotation fédérale de base (3.803.539,18 euros)

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem

Porte-parole

+32 475 44 38 04

tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Dotation 2024 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant à la Région de Bruxelles-Capitale la dotation annuelle pour les dépenses liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens et à la sécurité et la prévention dans le cadre de la fonction de capitale de Bruxelles, tant sur le plan national qu'international.

En 2024, la dotation annuelle de 55 millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale est répartie comme suit :

- 35 millions d'euros pour les zones de police
- 20 millions d'euros pour les communes

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2024 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem
Porte-parole
+32 475 44 38 04
tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Prolongation du prêt bilatéral de la Banque nationale de Belgique au Fonds monétaire international

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du prêt bilatéral accordé par la Banque nationale de Belgique (BNB) au Fonds monétaire international (FMI).

Les accords d'emprunts bilatéraux (en anglais « Bilateral Borrowing Agreements », BBA en abrégé) sont destinés à renforcer temporairement les ressources du FMI afin que celui-ci puisse continuer à jouer pleinement son rôle dans la gestion des crises. Ces accords viennent compléter les quotes-parts et les nouveaux accords d'emprunt du FMI, constituant ainsi une troisième ligne de défense pour le FMI en cas de besoin accru de liquidités

En Belgique, le BBA prend la forme d'une ligne de crédit de la BNB mise à la disposition du FMI, via un accord d'emprunt entre la BNB et le FMI et couverte par une garantie d'État octroyée par le gouvernement.

À la lumière des négociations de la 16e révision générale des quotes-parts du FMI, il a été décidé de mettre fin à ces BBA. Toutefois, afin d'éviter une diminution temporaire du niveau des ressources du Fonds, le FMI a demandé aux participants aux BBA, dont la Belgique, de prolonger temporairement les BBA 2020 jusqu'au 31 décembre 2027 ou à une date antérieure, si les conditions d'entrée en vigueur des augmentations des quotes-parts résultant de la 16e révision générale des quotes-parts du FMI sont remplies d'ici là.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres approuve l'extension de la ligne de crédit de la BNB en faveur du FMI par le biais d'un prêt bilatéral d'un montant équivalent en droit de tirage spéciaux pouvant aller jusqu'à 4,304 milliards d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen

Porte-parole

+ 32 471 30 11 90

laurens.soenen@vincent.minfin.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Adaptation du fonctionnement de l'AFCN - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi visant à améliorer l'efficacité et le fonctionnement de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

L'AFCN a pour mission de garantir la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les dangers des rayonnements ionisants. Pour assurer la continuité de cette mission et améliorer l'efficacité de l'Agence dans l'accomplissement de cette tâche, l'avant-projet modifie la loi du 15 avril 1994 concernant l'AFCN.

L'avant-projet permet, entre autres, d'élaborer un cadre organisationnel et financier pour les études préparatoires sur le stockage en profondeur dans le cadre des études préliminaires pour les demandes de permis. Il complète également la liste des mandats incompatibles afin de garantir l'indépendance de l'Agence. Enfin, l'avant-projet donne au prochain gouvernement la possibilité d'établir, par arrêté royal, une dotation permettant à l'Agence d'assurer l'exercice de la mission qui lui est dévolue par la loi.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi.

Avant-projet de loi portant modification de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem
Porte-parole
+32 475 44 38 04
tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Projet "Hydrogen Test Facility"

Sur proposition du ministre chargé de la Politique scientifique Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté ministériel dans le cadre de la poursuite du projet "Hydrogen Test Facility".

Le Conseil des ministres a pris note de l'état d'avancement et approuve la prolongation de la phase 3 jusqu'au 31 décembre 2025 au plus tard. Il charge le ministre compétent pour la Politique scientifique d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil des ministres, au plus tard pour l'ajustement budgétaire de 2026, un état des lieux concernant l'avancement des études techniques et le cofinancement par les partenaires d'une infrastructure d'essai sur le site NextGen à Anvers visant le stockage, les produits chimiques et le secteur de l'énergie d'une part, et d'une infrastructure d'essai sur le site District Cleantech à Charleroi visant le secteur aérospatial, l'industrie lourde et la certification d'applications d'autre part.

Sur la base de cet état des lieux, il sera possible ou non de décider du lancement de la phase 4 et des modalités exactes de mise en œuvre. La dernière tranche de fonds de relance de 10,48 millions d'euros est assurée et peut être utilisée pour la phase de construction de l'infrastructure d'essai qui serait opérationnelle en 2027.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 51 34 35
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2024

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2024.

La Belgique participe, à l'aide de moyens civils, aux divers efforts internationaux de prévention, de résolution, de stabilisation et de reconstruction post-confliktuelle dans des zones en crise. Le projet vise la poursuite de l'implémentation du programme de travail 2024.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre des Affaires étrangères, des
Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des
Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes 15 - 15ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@diplobel.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Subvention 2024 à l'Inami dans le cadre du Fonds blouses blanches

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant et allouant une subvention pour l'année 2024 à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami), en exécution de la loi du 9 décembre 2019 portant création d'un Fonds blouses blanches.

Les dépenses pouvant être effectuées à charge du Fonds blouses blanches servent à améliorer l'emploi et l'encadrement des praticiens de l'art infirmier ainsi que l'attractivité de ces professions. Elles comprennent exclusivement le financement de l'augmentation nette de l'emploi de personnel soignant, l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant, des formations ainsi que le soutien aux projets de tutorat. Elles comprennent également les dépenses de personnel de soutien qui décharge le personnel soignant et qui est en contact direct avec lui pour lui permettre d'augmenter son temps effectif pour les soins prodigués aux patients avec la priorité pour les soins prodigués au chevet des patients.

Ce dossier permet l'octroi d'un budget de 343.068.731,27 euros à l'Inami :

- 48 millions d'euros sont réservés pour améliorer l'emploi des infirmiers et infirmières indépendants
- 295.068.731,27 euros sont affectés au budget des moyens financiers des hôpitaux

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2024](#)

Modifications relatives à l'organisation du marché de l'électricité

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité, et portant confirmation de différents arrêtés royaux sur l'énergie.

L'avant-projet entérine plus précisément les arrêtés royaux suivants :

- l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables et l'indemnisation des titulaires d'une concession domaniale offshore en cas d'indisponibilité du Modular Offshore Grid
- l'arrêté royal relatif à l'établissement d'un mécanisme d'indemnisation au profit des détenteurs d'une concession domaniale visée dans la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité en cas de retard dans la mise en service ou d'indisponibilité totale ou partielle du Modular Offshore Grid
- l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal fixant le mode de calcul et les modalités de contrôle du coût de la réserve stratégique et du mécanisme de rémunération de capacité

En outre, l'avant-projet vise à modifier la possibilité de modifier, remplacer et supprimer les dispositions de l'arrêté royal relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables et l'indemnisation des titulaires d'une concession domaniale offshore en cas d'indisponibilité du Modular Offshore Grid.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 51 34 35
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Financement des coûts pour les services de navigation aérienne dans les aéroports belges en 2025

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités de financement des coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne dans les aéroports belges en 2025.

Le projet prévoit les mesures suivantes :

- les coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne à l'aéroport de Bruxelles-National correspondent aux coûts fixés dans le plan de performance 2025-2029
- le mécanisme de correction prévu dans la réglementation européenne est appliqué, ce qui permet, pour l'année 2025, de compenser les montants trop perçus en 2023 à cause de la différence entre les prévisions de trafic et le trafic aérien réel
- les coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne aux aéroports régionaux de Charleroi, Liège, Anvers et Ostende sont basés sur le plan stratégique quinquennal, élaboré par skeyes en 2024

Projet d'arrêté royal fixant les modalités de financement des coûts pour la prestation de services à la navigation aérienne terminaux pour les aéroports belges en 2025

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be

Benjamin Bergiers
Directeur de la Communication – Porte-parole
+32 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Projet de budget pour les mutualités en 2025

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé le projet de budget de l'Office de contrôle des mutualités (OCM) et des unions nationales de mutualités pour 2025.

Le budget soumis pour 2025 prévoit des crédits pour un montant de 9.429.886 euros, ce qui représente une augmentation de 3,76 % par rapport aux crédits pour 2024.

Le Conseil des ministres a en outre marqué son accord sur le fait que l'OCM continue à utiliser la méthodologie actuelle lors de l'établissement du budget, selon laquelle toute augmentation des crédits de dépenses doit être couverte par une augmentation équivalente de l'intervention du secteur mutualiste.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Intervention financière pour la gestion électronique des dossiers médicaux

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant les modalités pratiques de l'intervention financière aux sage-femmes et aux dentistes pour la gestion électronique des dossiers médicaux.

Depuis 2016 (dentistes) et 2019 (sage-femmes), une prime télématique est accordée sous certaines conditions.

Les projets fixent les montants pour la prime 2024 sur base de critères d'activité et de digitalisation ayant eu lieu en 2023 et pour lesquelles les dépenses seront encourues en 2025. Ces dépenses sont incluses dans les estimations techniques faites par l'INAMI pour le budget 2025.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités accorde une intervention financière aux sage-femmes pour l'utilisation de la télématique et pour la gestion électronique des dossiers médicaux

Projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités accorde une intervention financière aux praticiens de l'art dentaire pour l'utilisation de la télématique et pour la gestion électronique des dossiers médicaux en 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Modification du champ d'application des flexi-jobs

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant des modifications dans le champ d'application des flexi-jobs.

Le projet a pour objectif :

- d'exclure du champ d'application des flexi-jobs le secteur des entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles (CP 132)
- d'étendre le champ d'application des flexi-jobs à la commission paritaire de la pêche maritime (CP 143), en ce qui concerne le personnel à terre employé par des employeurs sous la catégorie d'employeur 019 et le personnel des entrepôts employé par des employeurs sous la catégorie d'employeur 086
- d'apporter une précision concernant le calcul du volume total annuel de l'emploi dans le secteur de la garde d'enfant en Flandre (il s'agit d'une clarification technique afin de permettre l'application correcte de la réglementation)

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 avril 2024 portant exécution de l'article 2, §§ 1er et 2, de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale, en ce qui concerne le champ d'application des flexi-jobs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Report de certaines compétences accordées aux infirmiers de pratique avancée

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal reportant la date d'entrée en vigueur de certaines compétences accordées aux infirmiers de pratique avancée.

Le projet prévoit de reporter d'un an l'entrée en vigueur de deux compétences prévues dans l'arrêté royal du 14 avril 2024 qui met en œuvre la législation relative aux activités cliniques et actes médicaux autorisés à l'infirmier de pratique avancée. Bien que cet arrêté royal entre en vigueur le 1er janvier 2025 prochain, il est nécessaire d'adapter certains outils administratifs nécessaires à la mise en œuvre concrète de cet arrêté, et notamment concernant la compétence de prescrire des médicaments et des produits de santé et de rédiger des certificats médicaux.

Il y a dès lors lieu de reporter au 1er janvier 2026 la date d'entrée en vigueur de ces deux compétences de l'arrêté royal.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Soutien fédéral aux employeurs qui ont été touchés par les inondations en Région wallonne à l'été 2021 – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'accord de coopération visant à opérationnaliser le mécanisme d'aide afin de pouvoir apporter un soutien fédéral aux employeurs qui ont été touchés par les inondations en Région wallonne à l'été 2021 et qui ont subi des dommages de ce fait.

L'accord de coopération met en œuvre les décisions prises dans le cadre de la loi du 26 décembre 2022 modifiant la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance, relatif à la seconde prolongation de la période d'application des zones d'aide et introduisant une dispense de versement de précompte professionnel pour les employeurs touchés par une calamité naturelle.

L'avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération de 8 juillet 2024 entre l'Etat fédéral et la Région wallonne relatif à l'exécution des articles 19/1 à 19/3 de la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Marché public pour l'Administration générale des douanes et accises

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif au contrôle des bagages et des petits colis.

Il s'agit plus précisément d'un marché d'une durée de dix ans prolongeable trois fois d'un an pour la fourniture, l'installation, l'intégration, la maintenance et la formation à l'utilisation de systèmes fixes et mobiles d'imagerie par rayons X pour le contrôle des bagages et des petits colis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Désignation de membres francophones du Collège de dirigeants du service de conciliation fiscale

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la désignation de membres francophones du Collège de dirigeants du service de conciliation fiscale.

Le Collège se compose d'un nombre égal de membres appartenant respectivement aux rôles linguistiques francophone et néerlandophone, le président éventuellement excepté. Les membres du Collège sont désignés pour une période de cinq ans.

Le projet d'arrêté royal prévoit la désignation d'Isabelle Geudvert et de Nicolas Honhon comme membres du Collège appartenant au rôle linguistique francophone.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Financement des passifs nucléaires en 2025

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Économie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant la première tranche de trois-douzièmes du financement des passifs nucléaires BP1 et BP2, ainsi que du passif technique du Centre d'étude de l'énergie nucléaire (SCK CEN) pour 2025.

En vertu de la loi du 26 avril 2024 portant création, organisation et fonctionnement d'un organisme de droit public ayant pour but d'assumer la responsabilité financière de certaines obligations nucléaires, dénommé Hedera, la première tranche de trois-douzièmes du financement des passifs BP1/BP2 et du passif SCK CEN pour l'année 2025 sont affectés à l'ONDRAF. Il s'agit d'une mesure transitoire et dans l'attente des modalités de transfert de la responsabilité financière de certains engagements nucléaires à Hedera.

Dans ce cadre, le premier projet d'arrêté royal fixe le montant prévu pour la première tranche de trois-douzièmes du financement des passifs nucléaires BP1 et BP2 pour l'année 2025 à 37.966.000 euros.

Le deuxième projet d'arrêté royal fixe le montant pour la première tranche de trois-douzièmes du financement du quart de la dénucléarisation du réacteur BR3 au passif technique du SCK CEN pour l'année 2025 à 4.435.000 euros.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 51 34 35
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Modification de la procédure de recours aux services d'assistance en escale à l'aéroport de Bruxelles-National

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la procédure de recours contre une décision relative à la procédure de sélection pour les catégories limitées de services d'assistance en escale à l'aéroport de Bruxelles-National.

L'avant-projet vise à limiter l'incertitude et les retards dans la procédure de recours, tout en modifiant ses délais. La modification proposée prévoit que le recours doit être introduit dans un délai de 15 jours, non pas à compter de la réception de la décision, mais à compter du cinquième jour ouvrable suivant la réception de la notification, envoyée soit par courrier électronique, soit par courrier recommandé.

La décision est notifiée par mail et par lettre recommandée avec accusé de réception. Si les notifications n'interviennent pas le même jour, la date de la dernière notification intervenue est prise en compte pour le calcul du délai précité de 15 jours.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be

Benjamin Bergiers
Directeur de la Communication - Porte-parole
+32 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Prolongation de certaines mesures concernant la pénurie de personnel dans le secteur des soins

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant certaines mesures prévues par la loi du 20 novembre 2022 concernant la pénurie de personnel dans le secteur des soins.

Dans le cadre de la mesure instaurée par la loi du 20 novembre 2022, les pensionnés bénéficiaient d'une exonération des cotisations personnelles de sécurité sociale sur les rémunérations versées au titre de leur activité de pensionné auprès d'un employeur du secteur des soins. La même loi prévoyait également des dérogations par rapport à la période de notification des horaires et du temps de travail pour cette catégorie de travailleurs. Enfin, la loi du 20 novembre 2022 prévoyait également une taxe au taux exceptionnel de 33 %, et le maintien de l'abattement fiscal pour les pensions.

Ces mesures expirent le 31 décembre 2024. La pénurie de personnel de soins restant d'actualité, le projet d'arrêté royal vise :

- à prolonger l'exonération des cotisations personnelles de sécurité sociale susvisée jusqu'au 31 mars 2025, en vue de répondre aux besoins du secteur
- à prolonger les dérogations en matière de notification des horaires et du temps de travail
- à poursuivre la taxation exceptionnelle à 33%.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Programme de recherche technologique et scientifique de la Défense pour 2025

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les nouvelles études du programme de recherche technologique et scientifique de la Défense pour 2025.

Le Défense élabore un programme de recherche (pluriannuel) scientifique et technologique, qui repose sur des objectifs stratégiques et s'articule autour de d'axes de recherche définis dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Ce programme s'inscrit dans la « Defence, industry and research strategy (DIRS) ». Le programme de recherche scientifique et technologique évolue donc d'un programme de recherche scientifique et technologique interne vers un programme de soutien aux politiques de recherche, de technologie et d'innovation liées à la défense, intégrées dans un cadre national et européen et en soutien de la DIRS nationale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be